

18/01/20

Volume XVIII – Lettre 13

21 Tévéth 5780



Hil'hoth Bera'hoth par le Rav David Ostroff, sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch. chlita

Hil'hoth Bera'hoth XXVIII: bera'hoth liées à la vision (suite).

Birkath Hahilanoth (bénédictio des arbres)

La floraison et le bourgeonnement des arbres fruitiers fournissent une bonne occasion de louer Hachem. Selon 'Hazal (nos Sages), celui qui voit des arbres en fleurs durant le mois de Nissan doit réciter la bera'ha suivante : 1

בא"י אלקינו מלך העולם שלא חיסר בעולמו כלום וברא בו בריות טובות ואילנות טובים ליהנות בהם בני אדם ("Béni sois-tu Eternel ... , dont le monde ne manque de rien et qui l'a peuplé de créatures agréables et d'arbres utiles, pour que les hommes en profitent").

Il n'est pas fondamental de réciter cette bera'ha au mois de Nissan, elle peut l'être aussi bien en Adar. 2

Combien d'arbres ?

Le Kaf Ha'Hayim précise que d'après la kabbale, on doit réciter cette bera'ha devant plusieurs arbres en fleurs mais en fait, deux suffisent. Le Michna Beroura ne retient pas le critère du nombre et il est donc possible de réciter cette bera'ha devant un seul arbre en fleurs.

Birkath Hayamim (bénédictio sur les mers)

Celui qui se trouve devant un océan (Atlantique, Pacifique ou Indien) récite la bera'ha עושה הים הגדול (... qui a créé la grande mer). Il y a un doute quant à la nécessité de réciter cette même bera'ha devant la mer Méditerranée et c'est pourquoi on dira plutôt la bera'ha habituelle עושה מעשה בראשית (... qui réalise les œuvres de la Création). Cette bera'ha ne se récite que par ceux qui n'ont pas vu la mer ou l'océan depuis au moins 30 jours. Celui qui a vu l'océan sans réciter la bera'ha et qui la reverra dans les 30 jours suivants ne la récitera plus. En effet, pour réciter cette bera'ha, il faut ressentir une certaine התפעלות (exaltation) et la revoir avant 30 jours n'entraîne pas cette exaltation que 'Hazal attendent en cette occasion.

[1] Siman 226:1 [2] Michna Beroura siman 226:1

Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport שמות

à suivre

Table with 2 columns: (V:2) and Pharaon répondit: "Quel est cet Éternel dont je dois écouter la parole en laissant partir Israël? Je ne connais point l'Éternel et certes je ne renverrai point Israël."

Le Darkéi Moussar note le contraste frappant des actions de Pharaon en l'espace de quelques années seulement. Dans la Sidra Miketz, Pharaon n'avait eu aucun problème à accepter toutes les interprétations et recommandations de Yosseph, même si Yosseph lui indiqua clairement que ses explications émanaient de Hachem alors que Pharaon lui-même était un idolâtre. Pourtant, peu de temps après, le même Pharaon avait complètement oublié l'existence de Hachem et tous les avantages qu'il en avait reçus par l'intermédiaire de Yosseph.

Pour illustrer cela, on rapporte l'histoire d'un riche homme d'affaires dont les associés ont appris que toute sa marchandise avait été perdue en mer. Ne sachant pas comment l'informer, ils allèrent demander conseil au Rav local, qui se porta volontaire pour annoncer lui-même la nouvelle. Le Rav appela l'homme d'affaires et s'engagea dans une longue discussion sur la confiance et la foi en Hachem, ainsi que sur l'insignifiance des biens temporels et terrestres par rapport à la récompense infinie et éternelle du monde à venir.

À ce stade, le Rav demanda à l'homme ce qui se passerait s'il apprenait que toute sa marchandise avait coulé dans l'océan. L'homme d'affaires, inspiré par les paroles pénétrantes du Rav, répondit qu'il pourrait l'accepter. Supposant que son plan avait fonctionné, le Rav l'informa que cela s'était effectivement produit. À la grande surprise du Rav, l'homme s'évanouit. Après qu'il ait repris ses esprits, le Rav le pressa de lui donner une explication. L'homme lui répondit : «Il est beaucoup plus facile d'avoir foi et confiance en un D-ieu qui pourrait effacer mes biens qu'en un D-ieu qui l'a réellement fait ».

Pharaon était un idolâtre cruel au cœur sec qui n'a jamais cru en Hachem depuis le début. Néanmoins, il lui était plus facile de «croire» en un Hachem qui envoya son agent (Yosseph) lui apporter satiété et richesse que dans un Hachem qui envoie son agent (Moché) lui ordonner de libérer des millions d'esclaves.

Le Midrach rapporte de façon figurée que Hachem dirige les justes, comme le dit la Torah (Genèse 28:13) concernant Yaacov : והנה יי נצב עליו (et voici Hachem se tenait au-dessus de lui). Les mécréants, d'autre part, se considèrent comme supérieurs à leurs dieux, comme le rapporte la Torah (Genèse 41:1) ופרעה חלם והנה עמד על היאר (et Pharaon rêva qu'il se tenait au-dessus de la rivière) et le Nil était l'une des idoles égyptiennes. Lorsque nous récitons le Chema, deux fois par jour et acceptons sur nous-mêmes le joug du ciel, concentrons-nous sur le fait de placer véritablement Hachem au-dessus de nous et d'accepter vraiment Sa volonté, quelle qu'elle soit.

La Torah est supérieure à la prêtrise et à la royauté, car la royauté s'acquiert par 30 qualités, la prêtrise s'acquiert par 24, alors que la Torah est acquise par 48 vertus...

Ce sont: ... (33) **aimer la réprimande**, ...

Dans le Lévitique (19:17), la Torah indique : « Ne hais pas ton frère en ton cœur. D'une réprimande sûrement tu réprimanderas ton prochain et tu n'assumeras pas de péché à cause de lui » (ou : « tu ne le feras pas fauter »). Ainsi, chaque Juif a l'obligation de réprimander son prochain et de lui montrer ses erreurs jusqu'à ce qu'il s'améliore.

Le Talmud déduit de la «répétition» dans le verset du mot «réprimander» dans le verset qu'il faut réprimander son prochain autant de fois que nécessaire, jusqu'à ce qu'il vous frappe (Era'hin 16b). Ainsi, nous devons sans cesse réprimander notre prochain, sans patience ni sympathie, jusqu'à ce que quelqu'un ou quelque chose se fissure (vous ou lui).

La logique sous-tendue par la Torah, est d'une simplicité enfantine : il n'y a ni relativisme ni équité: nous savons que la Torah a raison et que les pécheurs ont tort. Nous avons donc l'obligation de veiller à ce que toute personne qui n'a pas vu la lumière, se joigne à nous, afin qu'elle puisse aussi, se prélasser de la Présence Divine dans le Monde à Venir. Ne pas le faire n'est pas si différent que de voir un homme se noyer ou prendre une surdose de drogue sans intervenir (ce que, soit dit en passant, la Torah interdit également; voir Lévitique 19:16). Une telle personne se tue littéralement, et nous devons faire tout ce que nous pouvons et tout ce qu'il faut pour la sauver.

Le judaïsme commence donc par l'hypothèse que la Torah et elle seule est la vérité. C'est compréhensible et incontestable. Autant l'homme moderne a intégré la notion politiquement correcte que personne n'a vraiment tort (et donc personne n'a vraiment raison), celle donnée par une religion absolue est qu'il existe des vérités absolues dans le monde. Il y a un D-ieu et Il a créé l'univers dans un but. Il a créé l'homme afin qu'il exerce son libre arbitre, choisisse le bien et se rapproche de D-ieu (tout cela pour que l'homme jouisse du plaisir ultime de la proximité de D-ieu dans le monde à venir). Maintenant, que doit faire un tel homme parfait ? La Torah est également sans équivoque: étudier la Torah et accomplir ses commandements, pour devenir plus spirituel et divin. En fin de compte, ce n'est que comme cela que nous pourrions développer une relation avec D-ieu, dont nous profiterons pleinement dans le Monde à Venir.

Ainsi, celui qui n'accepte pas ces prémisses (ou ne les respecte pas) doit être «réprimandé». Mais ce n'est pas aussi net que cela paraît. Le mot utilisé par notre *michna* - «תוכחה», une variante du mot employé dans la Torah, signifie plus précisément «prouver» plutôt que «réprimander». Notre obligation n'est donc pas de dénoncer les gens, mais d'être constructif en leur montrant l'erreur de leurs voies. Et cela est en quelque sorte l'obligation cosmique d'Israël envers toute l'humanité, convaincre les nations, non pas par le débat ou le prosélytisme, mais par l'exemple. Et notre obligation plus directe envers nos coreligionnaires n'est pas vraiment différente. Examinons de plus près le Lévitique.

à suivre

Un mot sur la Tefila

par Rabbi A Leib Scheinbaum (Pirkhé chochanim)

קורבן פסח

L'offrande de Pessa'h

Le *Korban Pessa'h* enseigne au Juif à se considérer lui-même, sa maison et son peuple, tous, comme des créatures de *Hachem*. Ainsi, il est logique que tout le sang soit versé en même temps sur la *יסוד המזבח* (base de l'autel), symbolisant que toute la personnalité de celui qui apporte l'offrande est enracinée uniquement dans la Torah. L'offrande de *Pessa'h* fait partie intrinsèque de l'expérience de la fête de *Pessa'h* et, en tant que telle, ne peut être consommée que pendant la nuit du quatorzième jour de *Nissan*, la veille du quinzième, qui est le moment de l'acte de la rédemption divine. Le *Korban Pessa'h* n'est consommé que par les participants désignés, car il signifie que les Juifs à titre individuel, grâce à la rédemption, ont obtenu l'indépendance et formé des familles et des foyers. Leur liberté et leur indépendance étaient dues à un acte d'intervention divine directe de *Hachem*, *בהודו ובעזמי* (dans Sa Gloire, par lui-même). Il n'y eut aucune intervention humaine. Ainsi, en commémorant cet acte de libération divine, le *Korban* ne peut être consommé avec aucun autre *מאכל* (aliment), ni préparé comme on le souhaite. Il doit être *צלי* (rôti) directement au feu, sans supplémentation artificielle des mains humaines.

A la mémoire de Méïr ben Yehouda GEISMAR (18 Tévet 5776)

& de Binyamin ben Moché ALLOUCHE (25 Tévet 5743)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: associationdeborahguitel@gmail.com Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l' d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**